



Creutzwald le 20 mars 2018

**PEETERS Pierre**

[president@anpei.org](mailto:president@anpei.org)

Tel : 0387931849 0688554364

**L' ANPEI écrit aux élus.es 577 députés.es et 348 Sénateurs,trices, ainsi qu'aux Présidents;es de régions, afin de les alerter sur les conséquences du projet relatives à la suppression 20 % de voies navigables par le gouvernement,**

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures sur **les mobilités au quotidien**, établi sous la présidence de Monsieur Philippe Duron et remis le 1<sup>er</sup> février à Madame la Ministre des Transports.

Certes ce rapport est très fortement orienté vers les évolutions routières, ferroviaires, et pour une moindre part aérienne et fluviale. Cet ensemble, tourné vers les activités de transports à vocation économiques, n'entre pas dans notre champ de compétence sur lesquelles nous n'entendons pas porter un jugement.

Par contre, les navigants de l'association que je représente, sont très inquiets de la proposition visant à rendre « dénavigables » les 20 % de notre magnifique réseau fluvial de 6700 km « les moins circulés », mais aussi les plus riches de notre patrimoine national.

Il en va du réseau routier comme du réseau fluvial que les liaisons « les moins fréquentées » contribuent à la circulation des liaisons « les plus fréquentées ».

Ainsi l'amputation de près de 1000 km de voies navigables obérerait les nombreuses villes, de nombreux sites et plus largement toutes les régions mouillées, de ressources touristiques importantes, mais aussi du développement du transport fluvial, notamment celui des grandes pièces : « transformateurs, cuves, rotor, par exemple ».

Cette perte de ressources touristiques contribuerait aussi à la désertification de villages qui trouvent dans l'économie touristique fluviale une part de leur activité.

Toutes les études montrent l'importance économique de ce tourisme multimodal (fluvial, cyclotourisme, pédestre, fluvestre), par itinéraires, et interconnecté de bassin à bassin.

Supprimer des voies navigables, c'est donc affaiblir le maillage territorial avec pour conséquence la perte considérable d'attractivité à la fois pour le transport (baisse de volumes transportés, pertes de marché), et bien sur l'activité de la plaisance fluviale.

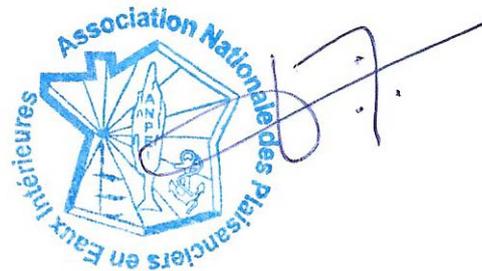
Fermer des voies navigables, c'est mettre fin à des filières d'avenir telles que la logistique urbaine fluviale, c'est mettre fin aux filières d'avenir du tourisme fluvial, et plus généralement aux activités fluviales en plein essor très prisées par la clientèle étrangère.

Rendre dénavigables des voies fluviales, c'est ne plus y voir de bateaux et donc dénaturer cet environnement.

Tous ces éléments peuvent être développés et l'A.N.P.E.I., seule association nationale de la plaisance fluviale privée, non consultée, soucieuse de la préservation du tourisme fluvial, se tient à votre disposition pour en débattre et compléter ces propos.

Sincèrement,

Pierre Peeters  
Président



Copie à Mesdames et Messieurs les élus locaux.